

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAILLY**

Séance du 28 juin 2022

N° 2022-15

<p>L'an deux mil vingt et deux et le vingt-huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Vailly, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William HANDEL, Maire.</p> <p>Présents : M. William HANDEL, M. Christian HAINAUD, M. David PHILIPPE, M. Bruno ROBERT, M. Stève HOUDRY, Mme Sylvie MANNI, Mme Coralie BILLING, Mme Frédérique ROCIPON.</p> <p>Absent(e)(s) excusé(e)(s) : /</p> <p>Absent(e)(s) : /</p> <p>Ont donné pouvoir : M. Christian HOUDRY à M. Stève HOUDRY M. Matthieu ROBERT à Mme Coralie BILLING M. Andy HAILLOT à M. William HANDEL</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Coralie BILLING</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 11</p> <p>Nombre de membres présents : 08</p> <p>Nombre de suffrages exprimés : 11</p> <p>Date de la convocation 23 juin 2022</p> <p>Date d'affichage 23 Juin 2022</p>
---	---

Objet : PUBLICITE DES ACTES DE LA COLLECTIVITE

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Vu l'article L2131-1 du CGCT ;

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publicité des actes de la Commune par voie électronique. Les Communes de moins de 3500 habitants peuvent, par délibération, choisir la publicité des actes de la Commune par affichage.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'opter pour la publicité des actes de la Commune par affichage.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
William HANDEL

